

Communiqué de presse

Lucerne, le 3 juillet 2018

Les accidents de la circulation routière coûtent 710 millions de francs

En 2017, les personnes employées en Suisse ont déclaré plus de 830 000 accidents, dont deux tiers se produisent durant les loisirs et plus de 50 000 dans la circulation routière. Ils génèrent non seulement des souffrances humaines mais ils coûtent également très cher. Dans les accidents de la circulation routière, les fractures sont les plus onéreuses et font tripler les coûts de l'accident.

En 2017, le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents SSAA a enregistré plus de 830 000 accidents de personnes assurées à titre obligatoire, soit une augmentation d'un peu plus de 2 % par rapport à l'exercice précédent. L'an dernier, les assureurs-accidents ont remboursé des prestations à hauteur de 4,86 milliards de francs.

Le SSAA recense uniquement les accidents des travailleurs occupés en Suisse et des chômeurs. En 2017, quelque 270 000 accidents se sont produits au travail (+ 1,1 %) et 545 000 durant les loisirs (+ 3 %). L'augmentation des accidents professionnels est imputable à la hausse du nombre des salariés, en particulier dans le secteur des services, tandis que l'augmentation des accidents durant les loisirs est due également au beau temps.

Statistique des accidents selon la LAA (salariés et demandeurs d'emploi)			
	2017	2016	Variation
Accidents professionnels	268 837	265 932	+1,1 %
Accidents durant les loisirs	546 289	530 592	+3,0 %
Accidents des demandeurs d'emploi	17 663	17 654	+0,1 %
Total	832 789	814 178	+2,3 %

Le coût élevé des fractures

Le nombre d'accidents de la circulation routière est demeuré stable au cours des dix dernières années (54 000), et ce malgré une augmentation de 15 % du nombre de véhicules immatriculés pendant la même période. Au cours des cinq dernières années, les accidents de la circulation routière impliquant des salariés assurés à titre obligatoire ont généré des coûts d'environ 710 millions de francs en moyenne par an. Les fractures représentent le principal poste de dépenses: elles ont occasionné environ 40 % de la totalité des coûts des accidents de la circulation routière, bien que 16 % seulement des accidentés aient subi une fracture. En effet, lorsqu'il provoque des fractures, un tel accident revient à près de 22 600 francs en moyenne, donc trois fois plus qu'un accident sans fracture. Si l'on considère uniquement les indemnités journalières, les coûts sont même quatre fois plus élevés. Les indemnités journalières sont versées par l'assureur en lieu et place du salaire lorsque la personne accidentée ne peut pas travailler.

Le plâtre prolonge l'incapacité de travail

L'effet est particulièrement marquant dans les secteurs comportant des activités exigeantes sur le plan physique, comme la construction et la sylviculture. Ces secteurs, qui présentent également un risque d'accident plus élevé, sont assurés à la Suva. La statistique actuelle de l'ensemble des assureurs-accidents montre qu'un accident de la route avec fracture subi par une personne assurée à la Suva occasionne des indemnités journalières deux fois plus élevées par rapport à une personne assurée auprès d'un autre assureur-accidents. Ce phénomène s'explique par le fait que les assurés de la Suva ne peuvent souvent reprendre le travail que lorsqu'ils sont de nouveau aptes au travail à 100 %. «La majorité des personnes occupées dans un bureau peuvent travailler même avec un plâtre et des béquilles», affirme Alois Fässler, statisticien à la Suva. Ce qui n'est pas possible sur un chantier ou en forêt. En moyenne, la période d'incapacité de travail d'un assuré de la Suva victime d'un accident de la route avec fracture est plus longue de 23 jours par rapport à d'autres assurés.

Les statistiques et leurs différences

Dans la dernière édition de la [statistique des accidents selon la LAA](#), le SSAA consacre un [chapitre](#) distinct aux accidents de la circulation routière. Outre les chiffres et les analyses à jour sur l'évolution des accidents sous l'angle de la statistique LAA, il présente un panorama des statistiques suisses des accidents de la circulation routière et fait ressortir les différences.

Profil des accidents par canton

Le profil des accidents par canton est disponible sur le site www.unfallstatistik.ch/f/regional du SSAA. Les différences régionales sont parfois importantes selon les branches économiques et la taille ou la situation géographique du canton. Le lieu de domicile influence notamment sur les activités de loisirs de la population et donc également sur son comportement.

Où se procurer la nouvelle statistique des accidents?

Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents SSAA, géré par la Suva, publie la statistique annuelle des accidents LAA sur mandat du groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents LAA (CSAA). Cette statistique est basée sur les informations fournies par les 29 assureurs LAA qui couvrent actuellement les salariés assurés à titre obligatoire contre les accidents professionnels et non professionnels ainsi que contre les maladies professionnelles. Elle inclut également les données de l'assurance-accidents obligatoire des chômeurs assurés auprès de la Suva. La statistique LAA recense les accidents de personnes exerçant une activité lucrative, mais pas ceux des personnes sans activité lucrative comme les enfants en bas âge, les écoliers, les étudiants ou les retraités. Elle dénombre pour l'essentiel les salariés et les apprentis âgés de 15 à 64 ans résidant en Suisse de façon permanente. Ces personnes représentent plus de la moitié de la population résidente permanente.

L'édition 2018 est disponible en ligne et sur papier en langues française et allemande. Des exemplaires imprimés peuvent être commandés gratuitement auprès du SSAA à l'adresse suivante: unfallstatistik@suva.ch. Davantage d'informations sont disponibles sur www.unfallstatistik.ch.

Informations aux médias

Jean-Luc Alt, communication d'entreprise

Tél. 026 350 37 81, jeanluc.alt@suva.ch

Informations complémentaires: www.suva.ch

S'abonner à la Newsletter Suva: www.suva.ch/newsletter-f